

- Communiqué de presse -

---

Jeudi 5 Décembre, à 18h

Conférence

« *Fin de vie : la loi Léonetti, et après* »

de M. Jean Léonetti

Ancien Ministre

*Rapporteur de la Loi relative aux droits des malades*

Député-Maire d'Antibes

---

Le jeudi 05 décembre, à 18h, la Direction Générale, la Commission de Réflexion Ethique, le service des Soins Palliatifs et le Comité de Lutte contre la Douleur-Soins Palliatifs de l'Hôpital Saint Joseph reçoivent M. Jean Léonetti, ancien Ministre et Député-maire d'Antibes, rapporteur de la Loi Léonetti relative aux droits des malades et à la fin de vie, pour une conférence autour du thème *Fin de vie : la loi Léonetti ; et après*.

La loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des patients et à la fin de vie est venue compléter un dispositif légal déjà en vigueur et a instauré de nouveaux dispositifs faisant de cette loi une véritable avancée dans le domaine.

Cette loi met en avant la nécessité de permettre au patient d'exprimer cette volonté. Pour cela, le texte crée **les directives anticipées** qui permettent au patient d'exprimer à l'avance ses souhaits concernant sa fin de vie dans le cas où il ne serait plus conscient, et renforce la place de la **personne de confiance** qui sera consultée en cas de non possibilité de la part du patient de s'exprimer.

L'autre avancée majeure de cette loi est l'affirmation que les actes médicaux ne doivent pas être poursuivis par une **obstination déraisonnable**, permettant au patient de demander l'arrêt de son traitement ou de ne pas en entreprendre un nouveau. Le médecin devra alors sauvegarder la **dignité humaine du mourant**, autre idée importante du texte.

Ces différentes mesures ont permis aux droits des malades d'évoluer vers une meilleure prise en charge des patients en fin de vie, ainsi que de leur famille.

**LA PRISE EN CHARGE DE LA FIN DE VIE A L'HOPITAL SAINT JOSEPH**

Le service des Soins Palliatifs, la Commission de Réflexion Ethique, le Comité de Lutte contre la Douleur-Soins Palliatifs et la Direction de l'Hôpital Saint Joseph travaillent dans le respect du patient et de ses proches pour un meilleur accompagnement du malade en fin de vie.

Dès 1992, l'Hôpital Saint Joseph a créé une équipe mobile de Soins Palliatifs, qui sera complétée, en 2006, par la création du service de Soins Palliatifs. Il est alors **un des premiers établissements de Marseille à avoir développé les Soins Palliatifs**.

---

CONTACTS PRESSE :

Karine YESSAD - Directrice de la Communication Groupe Saint Joseph Marseille

Tél. : 04 91 80 68 68 - Mobile : 06 16 96 23 32 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Ce service prend notamment en charge des patients atteints de pathologie grave et incurable, en phase avancée ou terminale.

En 2007, l'Hôpital Saint Joseph s'investit pour la diffusion de la Loi Léonetti en créant notamment une Commission pour la diffusion de la loi Léonetti et une campagne de communication auprès des différents services de l'Hôpital pour expliquer les apports de cette loi.

Comme accompagner un patient en fin de vie, c'est aussi accompagner son entourage à vivre cette fin de vie, le service de Soins Palliatifs a mis en place des réunions hebdomadaires à destination des proches des malades pour les sensibiliser sur la démarche palliative. Accompagnées d'un médecin, d'une infirmière et d'un psychologue, les familles peuvent venir s'informer sur cette période douloureuse pour eux et leur proche malade. Ces réunions constituent souvent une amorce à la relation famille-soignant pour favoriser les échanges par la suite.

*« Ce service se veut un lieu de vie au-delà d'un lieu de soin, où l'on ne recherche pas à connaître la durée de vie mais à en préserver la qualité, l'accompagnement du patient, de ses proches, dans le respect de la dignité du malade est une priorité de chaque instant devenu précieux »* (Dr Planchet-Barraud, chef du service des Soins Palliatifs).

➤ Conférence « *Fin de vie : la loi Léonetti, et après* », par M. Jean Léonetti, ancien Ministre, Député-maire d'Antibes, rapporteur de la loi Léonetti relative aux droits des malades et à la fin de vie.  
Jeudi 05 décembre, 18h. Salle de conférence de Vernejoul.  
Renseignements : [communication@hopital-saint-joseph.fr](mailto:communication@hopital-saint-joseph.fr) ou au 04.91.80.69.23

---

CONTACTS PRESSE :

Karine YESSAD - Directrice de la Communication Groupe Saint Joseph Marseille  
Tél. : 04 91 80 68 68 - Mobile : 06 16 96 23 32- Email : [kyessad@hopital-saint-joseph.fr](mailto:kyessad@hopital-saint-joseph.fr)